

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 15 janvier 2010</p>
--

<p>INFRASTRUCTURE –AMENAGEMENT -SECURITE</p>

Aménagement des espaces publics de Coutretôt

- Aménagement de la placette
Travaux de voirie (amélioration de la placette destinée au stationnement)
Amélioration du cadre de vie (aménagement paysager de la placette)

Le Conseil Municipal, après délibération :

- sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre du FDAIC (Fonds Départemental d'Aides aux Communes),
- sollicite l'aide du Syndicat Départemental d'Energie pour les travaux d'extension du réseau d'éclairage public,
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DGE (Dotation Globale d'Equipeement)
- s'engage à commencer les travaux dès le printemps 2010, après l'accord des subventions.

Aménagement de la Valinière

Vu l'étude préalable réalisée en 2008 pour l'aménagement d'un lotissement à caractère rural et d'un espace public destiné à la gestion des eaux pluviales et à la promenade,

Vu le projet de travaux envisagés pour recueillir les eaux pluviales du bassin versant du secteur de Saint-Serge/La Valinière avant de réaliser un lotissement communal,

Vu l'estimation prévisionnelle relative aux travaux « hydraulique agricole et bassins de rétention »

Vu l'avis technique, en cours, des services départementaux, pour ces travaux,

Vu le souhait de lancer une première tranche de travaux en 2010,

Considérant que ces travaux sont éligibles à l'aide du Conseil Général au titre des travaux de voirie,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- approuve le projet relatif à la 1ère tranche des travaux sur le secteur de Saint-Serge - La Valinière (création de fossés, noues et bassins de rétention avec plantations).
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre du FDAIC (Fonds Départemental d'Aides aux Communes),

ENTRETIEN – SALUBRITE - ENVIRONNEMENT

Travaux de voirie communale

Vu la décision de réaliser des travaux sur une nouvelle partie du chemin de Saint-Serge au chemin du Chêne (réseaux d'évacuation d'eaux pluviales) et à Chainville (réparation de trottoir),

Le Conseil Municipal, après délibération :

- approuve le projet
- sollicite une subvention sur le FDAiC (Fonds Départemental d'Aides aux Communes),

Les travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention, avec une prévision de réalisation avant l'automne 2010.

INFORMATION – COMMUNICATION

Convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) à passer avec les services de l'État. - Direction Départementale des Territoires.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'État (Direction Départementale des Territoires) afin de pouvoir bénéficier de l'ATESAT comprenant la mission d'assistance à la gestion et l'entretien de la voirie communale pour l'année 2010 avec tacite reconduction pour les années 2011 et 2012.

Délivrance du permis de détention pour les chiens de 1ere et 2eme catégorie

Le renforcement des mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux a posé l'obligation d'un permis obligatoire pour la détention de chiens de 1ere et 2eme catégorie à compter du 1^{er} janvier 2010.

Ce permis obligatoire prend la forme d'un arrêté municipal délivré par le maire.

Pour l'obtenir, tout propriétaire de chien catégorisé 1 et 2 se doit de s'adresser à la mairie pour retirer le formulaire de « *Demande de délivrance d'un permis de détention d'un chien catégorisé* ». Cette demande, dûment remplie et accompagnée de la totalité des pièces justificatives, sera à déposer à la mairie.

Les propriétaires de chiens de catégorie 1 et 2 ont ainsi l'obligation de se mettre en conformité avec la réglementation, en faisant notamment effectuer l'évaluation comportementale.

Vétérinaire agréé pour le département :

Dr Virginie ARZUL – 10 place Ledru Rollin – 72400 La Ferté Bernard – Tel : 02 43 93 06 45

Toutes les informations utiles relatives à cette réglementation peuvent être consultées, soit à la mairie, soit sur le site internet de la commune, soit sur le site internet de la préfecture :

www.eure-et-loir.pref.gouv.fr

CALENDRIER

**Vendredi 22 janvier : 19 heures - Cérémonie des vœux à la salle de La Métairie.
Tous les habitants sont conviés à participer.**

Lundi 25 janvier : 15 heures – réunion de travail (assainissement collectif de Coutretôt)

Mercredi 27 janvier : 18 heures 30 – réunion de la CDC (Communauté de Communes du Perche) (Le Maire)

Jeudi 28 janvier :

14 heures – Assemblée Générale du Syndicat Départemental d’Energie
(Dany Vallée, Roger de Konninck)

18 heures 30 – réunion du Conseil Municipal (assainissement collectif de Coutretôt)

Mardi 23 février : 20 heures 30 – réunion du Conseil Municipal

Jeudi 25 février : 18 heures 30 – réunion de la CDC (Communauté de Communes du Perche)
(Le Maire)

Vous retrouverez toutes ces informations (activités municipales, vie des associations et actualités en images,...)

sur le site internet de la commune : <http://www.trizay-perche.org>